

Extrait du procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières tenue le 27 mai 2026 à 16 h.

NOMINATION AU POSTE DE VICE-RECTEUR AUX ÉTUDES ET À LA FORMATION

CONSIDÉRANT les articles 1 et 2.2 du Règlement général 1 « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche » de l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT l'article 6 du Règlement général 6 « Ressources humaines » de l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT l'annexe 6-A « Protocole des cadres supérieurs » du Règlement général 6 de l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT les articles 9, 41, 51 al. 3 d) iv) et 68 al 2 b) iii) du Règlement de régie interne;

CONSIDÉRANT la Procédure de nomination et de renouvellement à un poste de vice-rectrice, de vicerecteur, de doyenne ou de doyen et d'évaluation des vice-rectrices et des vice-recteurs;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-CA727-04.02.01-R8031 (27 mai 2024) nommant Adel Omar Dahmane à titre de vice-recteur aux études et à la formation à compter du 27 mai 2024;

CONSIDÉRANT le départ d'Adel Omar Dahmane le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-CA743-04.02.01-R8172 (14 octobre 2025) ayant notamment pour objet de nommer Vincent Cantin à titre de vice-recteur aux études et à la formation par intérim à compter du 1er janvier 2026 et jusqu'à l'entrée en fonction d'une personne à ce poste et de rattacher Georges-Martin Caron, cadre supérieur temporaire, au Rectorat jusqu'à l'entrée en fonction d'une personne au poste de vice-rectrice ou de vice-recteur aux études et à la formation;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-CA744-04.02.01-R8182 (27 octobre 2025) autorisant l'ouverture du poste de vice-recteur, vice-rectrice aux études et à la formation et l'adoption de la description de fonctions, incluant les exigences de ce poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission des études (2026-CE674-04.02.01-R6430, 27 mai 2026) en vue de la nomination de Vincent Beauséjour au poste de vice-recteur aux études et à la formation;

CONSIDÉRANT les explications du recteur;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

1. de nommer Vincent Beauséjour au poste de vice-recteur aux études et à la formation de l'Université du Québec à Trois-Rivières, pour un mandat de cinq ans à compter d'une date à déterminer avec le recteur;
2. de mandater le recteur pour fixer les conditions d'engagement du vice-recteur aux études et à la formation;
3. de nommer Vincent Beauséjour, à titre de vice-recteur aux études et à la formation, membre de tous les organismes, comités, commissions ou groupes de travail auquel le vice-recteur aux études et à la formation siégeait à ce titre, et ce à compter de son entrée en fonction;
4. de rattacher Georges-Martin Caron, cadre supérieur temporaire au Rectorat, et ce, jusqu'à la mise en place de la nouvelle structure du Vice-rectorat aux études et à la formation dans le cadre du déploiement de la nouvelle structure académique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par:

M^e Éric Hamelin
Secrétaire général